

**HAUTE ECOLE SPECIALISEE
DE SUISSE OCCIDENTALE
AVEC HES-SO//MASTER**

BILAN AU 31 DECEMBRE		2014	2013
	<i>Note</i>	CHF	CHF
ACTIF			
Liquidités	3	22'935'396	20'920'751
Débiteurs SEFRI et cantons AHES	4	36'952'860	33'198'365
Contributions à recevoir des cantons partenaires	5	37'028'784	38'606'430
Avances de subventions aux établissements	6	10'444'160	29'733'944
Autres créances à court terme		810'598	451'923
Actifs transitoires		779'856	742'835
Actif circulant		108'951'655	123'654'247
Mobilier et équipements	7	3'063'782	2'782'856
Fonds d'amortissement	7	-2'618'802	-2'311'576
Actif immobilisé		444'980	471'280
Actifs HES-SO//MASTER		600'923	3'652'869
TOTAL DE L'ACTIF		109'997'557	127'778'396
PASSIF			
Fournisseurs et créanciers		1'920'384	1'650'556
Comptes courants avec institutions partenaires	8	0	0
Etablissements / domaines - subventions à verser	9	54'288'700	54'873'908
Institutions et sites - subventions/mandats à verser du fonds de formation pratique	16.1	6'972'188	6'996'813
Avances de contributions des cantons partenaires à recevoir	6	1'941'726	4'975'342
Passifs transitoires		1'682'802	1'743'685
Engagements à court terme		66'805'800	70'240'305
Provisions	10	2'686'072	4'614'761
Fonds pour projets engagés	11	637'102	628'445
Fonds engagés		28'389'030	29'784'365
Fonds libres		4'638'649	3'889'473
Fonds destinés à la recherche et aux impulsions	12	33'027'679	33'673'838
Autres fonds affectés	17	2'201'146	12'152'895
Passifs HES-SO//MASTER		4'639'758	6'468'152
TOTAL DU PASSIF		109'997'557	127'778'396

Les calculs sont effectués au centime. L'affichage est arrondi au franc.

HAUTE ECOLE SPECIALISEE
DE SUISSE OCCIDENTALE

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE

2014

2013

	Note	Budget	Effectif	Ecart	Effectif
		CHF	CHF	CHF	CHF
Contributions des cantons partenaires	18	347'568'160	347'910'820	342'661	345'598'385
Contributions des autres cantons (accord AHES)		10'853'766	11'389'866	536'100	11'128'073
Subventions fédérales acquises	19	144'581'702	143'930'903	-650'799	137'122'822
Total des subventions et des contributions acquises		503'003'628	503'231'589	227'961	493'849'280
Subventions fédérales à redistribuer	20	0	11'941'702	11'941'702	4'956'591
TOTAL DES PRODUITS DE SUBVENTIONS ET DE CONTRIBUTIONS		503'003'628	515'173'291	12'169'663	498'805'871
Subventions accordées pour les études principales	21	-439'733'628	-442'694'769	-2'961'142	-424'309'748
Subventions accordées pour les études principales - hors HES-SO	22	0	-384'699	-384'699	-312'027
Subventions/mandats accordés par la réserve stratégique	13.3	0	-4'680'358	-4'680'358	-12'276'426
Subventions/mandats accordés par le fonds stratégique de développement	14.3	0	-1'149'214	-1'149'214	-3'874'342
Subventions/mandats accordés par le fonds de recherche et d'impulsions	15.3	-40'000'000	-35'948'112	4'051'888	-20'994'662
Subventions/mandats accordés par le fonds de formation pratique	16.3	-16'970'000	-14'712'469	2'257'531	-14'351'152
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES		-496'703'628	-499'569'621	-2'865'994	-476'118'357
Subventions fédérales redistribuées	20	0	-11'941'702	-11'941'702	-4'956'591
MARGE SUR LES SUBVENTIONS DE BASE		6'300'000	3'661'968	-2'638'032	17'730'923
Charges communes de fonctionnement	23	-16'000'000	-15'753'747	246'253	-14'601'359
Produits communs de fonctionnement	23	0	1'844'562	1'844'562	1'371'635
Total des charges communes de fonctionnement		-16'000'000	-13'909'185	2'090'815	-13'229'725
Amortissement		-350'000	-304'907	45'093	-244'892
Total amortissement		-350'000	-304'907	45'093	-244'892
Produits d'intérêts		50'000	14'328	-35'672	24'236
Total des produits communs		50'000	14'328	-35'672	24'236
CHARGES COMMUNES NETTES		-16'300'000	-14'199'764	2'100'236	-13'450'381
Ecart favorable sur les exercices antérieurs	24	0	115'036	115'036	55'942
Ecart défavorable sur les exercices antérieurs	24	0	-41'900	-41'900	-26'182
Charges neutres		0	-86'312	-86'312	-124'775
Produits neutres		0	86'312	86'312	124'775
RESULTAT SUR AUTRES OPERATIONS		0	73'136	73'136	29'760
RESULTAT D'EXPLOITATION		-10'000'000	-10'464'660	-464'660	4'310'302
Alimentation du fonds de recherche et impulsions		-40'000'000	-41'322'021	-1'322'021	-41'640'309
Alimentation du fonds de formation pratique	16.3	-16'970'000	-14'712'469	2'257'531	-14'351'152
Alimentation des fonds		-56'970'000	-56'034'490	935'510	-55'991'461
Prélèvement sur la réserve stratégique	13.3	0	4'680'358	4'680'358	12'276'426
Prélèvement sur le fonds stratégique de développement	14.3	0	1'149'214	1'149'214	3'874'342
Prélèvement sur le fonds de recherche et d'impulsions	15.3	40'000'000	35'948'112	-4'051'889	20'994'662
Prélèvement sur le fonds de formation pratique	16.3	16'970'000	14'712'469	-2'257'531	14'351'152
Prélèvement sur la provision pour risques et charges		0	0	0	180'980
Prélèvement sur les fonds affectés à la réduction de la charge des cantons		10'000'000	10'000'000	0	0
Prélèvements sur les fonds		66'970'000	66'490'153	-479'847	51'677'561
VARIATIONS SUR LES FONDS AFFECTES		10'000'000	10'455'663	455'663	-4'313'899
ACTIVITE HES-SO MASTER	25	0	8'998	8'998	3'597
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	0	0	0

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2014**

Activité

1.1 Bases

La LHES fixe les règles relatives au financement fédéral accordé aux hautes écoles spécialisées.

L'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) (à partir de 2005) du 12 juin 2003 détermine les règles de financement relatif aux coûts étudiants et étudiantes originaires des cantons non membres de la HES-SO.

La Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) adoptée par les comités stratégiques le 26 mai 2011 (ci-après « La Convention HES-SO ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle Convention répond aux conditions posées par la Confédération demandant d'améliorer la structure de conduite et d'organisation de la HES-SO.

En plus de la Convention intercantonale, trois documents principaux constituent la base légale du système financier :

- Le règlement financier d'application de la Convention intercantonale HES-SO ainsi que les documents y relatifs.
- La décision relative à l'adoption des forfaits permet de fixer les forfaits pour l'exercice 2014 en application des règles et décisions prises du fait de l'adoption du règlement financier
- La décision Budget qui présente: a) les bases légales relatives au fonctionnement financier de la HES-SO ; b) les décisions préalables déjà prises ayant un impact sur la construction du budget ; c) les décisions prises dans le cadre du budget et qui devront être appliquées aux comptes

En vertu de ces nouvelles bases légales, depuis le 1^{er} janvier 2013, la HES-SO compte une seule entité au niveau du siège (appelé dorénavant Rectorat). En conséquence, un seul jeu d'états financiers et de comptes est présenté.

A noter que dans certains cas, la transition n'étant pas entièrement achevée, des éléments de la HES-S2, notamment dans les fonds, apparaissent encore dans les suivis (ceci en vertu de l'article 64 al. 1 qui prévoit la reprise intégrale de la législation d'exécution du Concordat intercantonal du 9 janvier 1997 créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et de la Convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2).

1.2 Missions

Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, la HES-SO a pour buts :

- a) d'offrir dans la région de Suisse occidentale des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique, et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes ;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel ;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

La HES-SO développe et coordonne notamment ses activités de formation et de recherche au sein de ses hautes écoles ainsi que des écoles rattachées par des conventions particulières (art.1 al.2 de la Convention).

La HES-SO a son siège administratif à Delémont et est dotée d'un Rectorat.

La HES-SO gère les Master en collaboration en vertu de l'article 6 du Règlement financier (pas de modification par rapport à la pratique antérieure).

L'article 4 de la Convention HES-SO attribue les missions suivantes à la HES-SO :

- La HES-SO dispense un enseignement de niveau tertiaire axé sur la pratique et qui s'inscrit prioritairement dans le prolongement d'une formation professionnelle de base.
- Les formations sont sanctionnées par un diplôme de Bachelor et de Master HES-SO. L'offre comprend également des études postgrades et du perfectionnement professionnel.
- La HES-SO réalise des projets de recherche appliquée dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux de la pratique.
- Elle encourage le transfert des connaissances et des technologies.
- Pluridisciplinaire, elle est orientée vers l'innovation et la créativité.
- Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiantes et des étudiants et de la société.
- Dans l'accomplissement de ses missions, elle veille à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable.
- Elle prend en compte le bilinguisme dans les cantons concernés.

2 Principes comptables et financiers

Les états financiers sont établis en conformité avec les règles généralement admises pour les entités publiques sur la base des éléments connus à fin février 2015.

Les principaux principes comptables utilisés sont les suivants :

2.1 Charges et produits liés aux subventions de base

a) Contributions des cantons partenaires et subventions accordées pour les études principales

Les contributions des cantons partenaires sont enregistrées annuellement sur la base des effectifs et des domiciles des étudiants aux trois dates déterminantes (15.10.2013, 15.04.2014 et 15.10.2014).

Les subventions accordées pour les études principales sont attribuées aux établissements sur la base des effectifs d'étudiants aux mêmes dates (à l'exception de l'EHL, de Changins et de la Manufacture HETSR, où le financement est réglé par une convention incluant un forfait global).

Les contrôles liés à la validation des domiciles et des effectifs peuvent conduire à des ajustements, qui portent sur des exercices antérieurs.

b) Subventions accordées par le fonds de recherche et d'impulsions, la réserve stratégique et le fonds stratégique de développement

Aux charges financées par le fonds de recherche et d'impulsions, la réserve stratégique et le fonds stratégique de développement qui figurent aux comptes 2014, s'ajoutent des engagements qui ne sont pas comptabilisés en 2014, parce qu'ils portent sur des charges futures. Ces fonds alloués à des projets en cours à fin 2014 correspondent aux engagements financiers du fonds de recherche et d'impulsions, de la réserve stratégique et du fonds stratégique de développement au 31 décembre 2014 pour lesquels, à cette même date, les charges subventionnables correspondantes ne sont pas réalisées.

c) Subventions fédérales

Les subventions fédérales au titre des études principales sont enregistrées annuellement sur la base des effectifs ainsi que des crédits ECTS inscrits aux trois dates déterminantes. A l'issue des vérifications en la matière, des ajustements relatifs à des exercices antérieurs peuvent être imputés

aux comptes 2014, toutefois dans des positions séparées des mouvements comptables 2014 proprement dits.

Les subventions fédérales à redistribuer en matière d'investissements et de locations sont comptabilisées, quant à elles, sur la base des décomptes qui ont été notifiés par le SEFRI jusqu'à fin janvier 2015. Les cas en suspens ne sont donc pas pris en compte.

Pour l'exercice 2014, la HES-SO n'a pas enregistré de filières sous-critiques.

2.2 Actif immobilisé et amortissements

Les investissements de la HES-SO dans les systèmes d'information sont traités comme suit :

- Les acquisitions sont enregistrées au bilan (biens tangibles d'une valeur supérieure ou égale à CHF 2'000.- par objet ou groupe d'objets) ;
- Le budget des charges courantes ne contient plus les acquisitions précitées ;
- Une dépréciation linéaire basée sur une durée de vie économique de trois ans est ajoutée au budget de la HES-SO, séparément des charges communes ;
- Un budget d'investissement est approuvé dans le cadre de l'adoption du budget de la HES-SO.

Depuis 2013, les acquisitions de mobilier sont portés au bilan à partir de CHF 2'000.- par objet ou groupe d'objets. Ils sont amortis linéairement sur une durée de cinq ans.

2.3 Provisions

Les provisions correspondent à l'enregistrement d'une charge ou d'une perte de recettes probable, dont le moment ou l'ampleur de la survenance ne sont pas connus avec précision lors de l'établissement des comptes, afin d'assurer son financement et son imputation à l'exercice comptable concerné.

Les provisions permettent de couvrir en particulier les risques ainsi que les conséquences financières liées à une décision d'ordre supérieur ayant force obligatoire (loi, Confédération, CDIP).

Les provisions sont constituées ou dissoutes en fonction de l'appréciation économique des faits ou des décisions concernées ainsi que de l'évaluation des coûts correspondants.

Les provisions suivantes existent au 31 décembre 2014 :

a) Provision pour le soutien financier des changements

Cette provision a été constituée pour assurer le financement des coûts internes et externes, d'une part, de la mise en place de la nouvelle organisation de la HES-SO en réponse aux exigences de la Confédération (conditions liées à l'autorisation de gérer une HES accordée par le Conseil fédéral le 15 décembre 2003 et confirmée le 2 avril 2008), et, d'autre part, de l'élaboration et de la mise en place de la nouvelle convention intercantonale unique de la HES-SO. Celle-ci est à mettre en lien avec la loi fédérale sur les HES révisée, intégrant les nouveaux domaines HES et stipulant les exigences en matière d'accréditation, de même qu'avec l'obligation d'évaluation du concordat intercantonal actuel. Cette provision est également destinée à couvrir, de manière plus générale, le financement des coûts des autres changements provoqués par des décisions d'ordre supérieur, comme par exemple le financement par ECTS dans le cadre de l'accord intercantonal sur les HES (décision CDIP du 15 décembre 2005) ou encore les évolutions liées à la nouvelle Loi fédérale sur l'aide aux Hautes Ecoles (LAHE).

b) Provision salaires (vacances, heures supplémentaires et indemnités maladie)

Une provision vacances et heures supplémentaires est constituée afin d'enregistrer dans les charges de l'exercice les vacances non prises ainsi que les heures supplémentaires effectuées sur la période.

c) Autres provisions

Des provisions peuvent être constituées dans le cas d'engagements probables fondés sur un événement situé avant la date de clôture du bilan.

2.4 **Fonds pour projets engagés**

Ces fonds sont de deux types :

- Enregistrement à la fin d'un exercice comptable du solde disponible sur un crédit accordé pour un projet en cours se déroulant sur plusieurs exercices comptables, afin de permettre le report de l'utilisation du crédit. Les fonds répondant à cette définition sont constitués ou dissous en fonction des disponibilités sur les crédits et de l'avancement des projets.
- Affectation de moyens financiers à la réalisation d'un projet prioritaire et important, dont le principe est arrêté et dans l'un des deux cadres budgétaires suivants : (i) report justifié d'un crédit budgétaire non utilisé en raison du délai de réalisation ou (ii) préparation du financement d'un projet nécessitant des moyens financiers importants et dont la réalisation est proche. Ces fonds sont constitués en fonction des besoins et dans la limite de la charge budgétaire par étudiant pour les cantons partenaires. Ils sont dissous en fonction de la réalisation des projets conformément aux décisions des autorités compétentes.

Les fonds suivants au 31 décembre 2014 relèvent de cette catégorie :

(i) Fonds pour le développement des applications informatiques

Deux fonds sont regroupés dans cette rubrique :

Application informatique de gestion financière (AGF) : Le crédit a été accordé le 30 avril 1999 par le Comité stratégique et le projet n'est pas complètement terminé au 31 décembre 2014. Il s'agit de plus d'assurer la continuité des développements nécessaires au fonctionnement du réseau.

Autres applications informatiques de gestion : gestion académique et administrative des écoles (AGE), gestion des projets (AGP). Il s'agit d'assurer la continuité de nouveaux développements spécifiques et nécessaires au fonctionnement efficient des applications informatiques communes de la HES-SO, ainsi que le développement des outils collaboratifs.

(ii) Fonds pour la communication

La définition et la mise en œuvre d'un concept de communication pour la HES-SO ont débuté en 2000.

2.5 **Fonds affectés**

Les fonds affectés correspondent à l'affectation de moyens financiers à un but spécifique conformément à une disposition légale ou réglementaire particulière. Un fonds permet notamment de gérer les variations qui sont liées aux différences entre les charges et les moyens financiers disponibles pour chaque période. Conformément aux dispositions légales ou réglementaires, les fonds sont alimentés en fonction des moyens financiers disponibles et sont utilisés selon les besoins.

Les fonds affectés au 31 décembre 2014 sont les suivants :

Fonds avec disposition légale ou réglementaire au 31 décembre 2014.

(iii) Fonds EHL

Le fonds EHL vise à assurer le financement des subventions éventuelles de la HES-SO qui ne sont pas inscrites au budget de la HES-SO et la couverture des risques de diminutions éventuelles de sources de financement de la HES-SO en relation avec la filière HES de l'EHL.

A cela s'ajoutent les soutiens financiers ponctuels éventuels de l'EHL, notamment en faveur d'installations, d'équipements ou d'actions particulières dans le cadre notamment de l'environnement international.

Au 31 décembre 2014, le fonds EHL représente l'équivalent d'environ 7.8 % de l'enveloppe financière annuelle totale, qui est liée au subventionnement par la HES-SO des études principales HES à l'EHL.

La convention conclue entre l'EHL et la HES-SO est applicable dès le 1^{er} janvier 2005. Le règlement du fonds EHL a été adopté le 11 mars 2005 par le Comité stratégique.

(iv) Fonds de promotion de l'égalité des chances

La promotion de l'égalité des chances, aussi bien dans l'accès et la réalisation des études que dans l'engagement des ressources de la HES-SO, fait partie de ses objectifs importants. Les besoins sont élevés et les moyens budgétaires réservés par la HES-SO à cet effet ont été peu utilisés durant les derniers exercices. De plus, les projets se déroulent sur plusieurs années.

(v) Fonds de soutien en faveur de projets destinés aux étudiants

Les membres des commissions économiques des réseaux de compétence Ra&D ont la possibilité de renoncer à leur indemnité annuelle, en l'affectant à des actions de soutiens particulières et ponctuelles en faveur de projets destinés aux étudiants. Ce fonds a été constitué à cet effet et a été alimenté pour la première fois en 2004.

(vi) Fonds destiné aux projets spéciaux du Rectorat

Les membres du Rectorat ont la possibilité de renoncer à diverses indemnités dont ils bénéficient pour leur participation à diverses instances, en les affectant à des actions particulières et ponctuelles en faveur de projets spéciaux du Rectorat. Ce fonds a été constitué à cet effet et a été alimenté pour la première fois en 2014.

3 Liquidités

Liquidités	CHF
- Comptes courants bancaires, comptes des chèques postaux	20'634'759
- Comptes courants bancaires des projets européens	2'300'637
Total 2014	22'935'396

Total 2013	20'920'751
-------------------	-------------------

L'ensemble des liquidités sont déposées auprès de la Banque Cantonale du Jura. Un compte postal est ouvert pour les menus frais.

Le montant de CHF 2'300'637 relatif aux projets européens et aux fonds de bourses ERASMUS n'est pas propriété de la HES-SO. Il s'agit de montants reçus de la communauté européenne et destinés au financement de projets européens et de bourses ERASMUS. Ce montant fera l'objet d'une distribution aux différents partenaires en fonction de l'avancement des travaux. La dette envers les autres partenaires est enregistrée dans un compte créancier.

4 Débiteurs SEFRI et cantons AHES

Débiteurs SEFRI et Cantons AHES	CHF
- Subventions acquises à recevoir de la Confédération	32'647'822
- Contributions AHES (accord intercantonal CDIP) à recevoir des autres cantons	2'589'789
- Contributions à recevoir des des autres cantons	1'715'249
Total 2014	36'952'860

Total 2013	33'198'365
-------------------	-------------------

Le décompte provisoire de subvention SEFRI relatif à l'exercice 2014 est comptabilisé au 31 décembre 2014. Le paiement y relatif (2^{ème} acompte) a été encaissé le 09 janvier 2015.

5 Contributions à recevoir des cantons partenaires et subventions à verser aux établissements pour les études principales

Contributions à la HES-SO CHF	Subventions de la HES-SO CHF	Clearing (- en faveur de la HES-SO) CHF
-------------------------------------	------------------------------------	---

a) Contributions des cantons partenaires pour l'exercice 2014 de la HES-SO			
- Fribourg	6'230'815	12'226'584	5'995'770
- Genève	9'422'066	12'251'144	2'829'078
- Arc	5'118'020	4'559'805	-558'215
- Valais	5'768'985	7'181'104	1'412'119
- Vaud	8'559'591	8'709'218	149'627
- Changins	0	435'600	435'600
- Ecole Hôtelière de Lausanne	0	2'690'000	2'690'000
- La Manufacture HET SR	0	333'100	333'100
Total 2014	35'099'477	48'386'555	13'287'079

Total 2013	33'608'806	47'007'879	13'399'073
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

b) Contributions facturées d'avance pour l'exercice 2015 et corrections exercices antérieurs			
- Fribourg	9'441	0	-9'441
- Genève	-5'401	0	5'401
- Arc	1'935'320	-5'893	-1'941'213
- Valais	-4'379	0	4'379
- Vaud	-5'672	-7'310	-1'638
Total 2014	1'929'308	-13'203	-1'942'511

Total 2013	4'997'624	0	-4'997'624
-------------------	------------------	----------	-------------------

c) Master conjoint en architecture			
- Fribourg	0	1'215'165	1'215'165
- Genève	0	1'204'326	1'204'326
- Ecole d'ingénieurs de Burgdorf	0	384'699	384'699
Total 2014	0	2'804'190	2'804'190

Total 2013	0	2'475'791	2'475'791
-------------------	----------	------------------	------------------

Total 2014	37'028'784	51'177'541	14'148'757
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Totaux 2013	38'606'430	49'483'670	10'877'240
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Conformément au principe de la présentation brute, les deux positions sont présentées séparément au bilan.

Les subventions dues au 31 décembre 2014 par la HES-SO à l'Ecole d'ingénieurs de Burgdorf au titre du Master conjoint en architecture d'un montant de CHF 384'699 figurent au bilan dans la rubrique « passifs transitoires ».

Pour 2014, des acomptes ont été versés à hauteur de 90% pour tous les établissements, afin de retransmettre les liquidités reçues de la confédération. De plus, les clearings ont été comptabilisés même s'ils étaient inférieurs à 1 mio, réduisant ainsi les subventions à verser aux établissements d'une part et d'autre part les contributions à recevoir des cantons.

Le solde dû à Changins, à l'EHL ainsi qu'à la Manufacture HETSR correspond au montant de subvention retenu en attente de la remise des comptes certifiés.

6 Avances de subventions sur les études principales aux établissements

Avances de subventions aux établissements	CHF
- Fribourg	826'965
- Genève	7'506'829
- Arc	0
- Valais	1'366'125
- Vaud	744'241
Total 2014	10'444'160

Total 2013	29'733'944
-------------------	-------------------

Avances de contributions des cantons partenaires à recevoir	CHF
- Fribourg	0
- Genève	0
- Arc	-1'941'726
- Valais	0
- Vaud	0
Total 2014	-1'941'726

Total 2013	-4'975'342
-------------------	-------------------

Compte tenu des liquidités disponibles, une avance sur le clearing des études principales des établissements cantonaux pour l'année 2015 a été effectuée. Ces avances correspondent aux 20% des clearings du budget 2015 de la HES-SO.

7 Immobilisations corporelles

Immobilisations	Equipements informatiques	Mobilier	Total
Valeur initiale 01.01.2014	2'202'403	580'453	2'782'856
Acquisitions	264'726	16'200	280'925
Ventes	0	0	0
Valeur finale 31.12.2014	2'467'129	596'652	3'063'782

Fonds d'amortissement	Equipements informatiques	Mobilier	Total
Valeur initiale 01.01.2014	-1'888'977	-422'599	-2'311'576
Acquisitions	-271'960	-35'266	-307'226
Ventes ou sorties	0	0	0
Valeur finale 31.12.2014	-2'160'936	-457'865	-2'618'802

Valeur nette	Equipements informatiques	Mobilier	Total
Valeur finale 31.12.2014	306'193	138'787	444'980

Depuis les comptes 2013, les acquisitions de mobilier sont portées au bilan à partir de CHF 2'000.

L'alimentation 2014 du fonds d'amortissement prend en compte une activation complémentaire de mobilier déjà totalement amorti pour un montant de CHF 2'319.

8 Comptes courants avec institutions partenaires

Le compte courant avec HES-SO/Master est éliminé.

Il enregistre tout au long de l'année les flux liés aux subventions pour la formation de base de CHF 10'030'633 et les infrastructures pour CHF 1'172'454 à verser par la HES-SO à HES-SO Master. De plus, en 2014, 4/12 de la charge liée aux forfaits du Master en architecture est transférée à HES-SO Master, à savoir CHF 816'924 pour la formation de base et CHF 117'806 pour les infrastructures.

Les comptes courants avec les institutions partenaires ne portent pas d'intérêts.

9 Etablissements - subventions à verser

Etablissements / Domaines - subventions à verser	CHF
- Subventions à verser pour études principales (établissements)	48'373'352
- Subventions à verser de la réserve stratégique (cf. note 13.1)	2'347'880
- Subventions à verser du fonds stratégique de développement (cf. note 14.1)	161'463
- Subventions à verser du FRI (cf. note 15.1)	1'025'842
- Subventions pour évaluation concept bachelor	79'526
- Créanciers pour projets européens (cf. note 3)	2'300'637
Total 2014	54'288'700

Total 2013	54'873'908
-------------------	-------------------

10 Provisions

PROVISIONS	CHF				
	01.01.2014	Alimentation	Utilisation	Dissolution	31.12.2014
Provision pour le soutien financier au changement	3'117'214	0	1'062'937	0	2'054'277
Provision pour vacances, heures supplémentaires et salaires	400'326	421'796	0	400'326	421'796
Provision pour risques et charges	0	0	0	0	0
Provision pour recapitalisation de la CPJU	887'222	0	887'222	0	0
Provision pour nouveaux domaines HES	210'000	0	0	0	210'000
Totaux	4'614'761	421'796	1'950'159	400'326	2'686'072

Provision pour le soutien financier des changements

En application de la Nouvelle Convention, la provision pour le soutien financier aux changements (transition) évolue en vertu des autorisations de libération prises par le Comité Gouvernemental (voir CG 2014/1/5; CG 2014/2/14 ; CG 2014/3/20) et des utilisations sur les différents projets.

Provision pour recapitalisation CPJU

Le versement de CHF 887'222 a été effectué le 26 mai 2014 selon décompte définitif reçu en mars 2014.

Provision pour risques et charges

La provision pour risques et charges enregistre notamment le manco de financement des filières sous-critiques.

En 2014, il n'y a pas eu de filières non financées.

11 Fonds pour projets engagés

FONDS POUR PROJETS ENGAGES	CHF				
	01.01.2014	Alimentation	Utilisation	Dissolution	31.12.2014
Fonds pour la Communication	20'000	0	0	0	20'000
Fonds "Application informatique de gestion financière"	509'976	14'965	0	0	524'941
Fonds "Applications informatiques de gestion des écoles et des projets"	98'469	0	6'307	0	92'162
Totaux	628'445	14'965	6'307	0	637'102

Les mouvements sur les fonds pour projets engagés sont imputés aux charges communes de coordination et d'harmonisation et sont gérés dans ce cadre.

En novembre 2013, au vu de la nécessité de démarrer assez rapidement l'étude de cadrage pour la mise en place de la norme MCH2 et afin de garder une possibilité de la mettre en vigueur au 1er janvier 2015, il avait été demandé au rectorat de libérer un montant de maximum CHF 100'000.- sur le Fonds « Application Informatique de Gestion Financière ». (Voir Décision R2013/32/118). Il était prévu que ce financement serait ensuite couvert par le fonds de soutien financier des changements.

Toutefois, une demande ne pouvant être introduite au comité gouvernemental dans un délai raisonnable pour le démarrage de ces travaux, la demande fut présentée ultérieurement. (Voir Décision CG 2014/1/5). Les montants dépensés, en l'occurrence CHF 14'965, ont donc été restitués au fonds de l'application informatique de gestion financière début 2014.

12 Fonds destinés à la recherche et aux impulsions

Fonds	Réserve stratégique	Fonds stratégique	Fonds de recherche et d'impulsions	Totaux
Fonds engagés	3'445'314	1'589'714	23'354'002	28'389'030
Fonds libres	1'150'657	1'012'933	2'475'059	4'638'649
Totaux	4'595'971	2'602'647	25'829'061	33'027'679

Au 31 décembre 2014, trois fonds destinés à la recherche et aux impulsions sont présents aux comptes. La réserve stratégique et le fonds stratégique ne sont plus alimentés après l'exercice 2012. Toutefois, des projets sont encore en cours et font l'objet de financement en vertu de décisions prises. Ces deux fonds sont destinés à disparaître une fois les projets terminés.

Au 1^{er} janvier 2013, le fonds de recherche et d'impulsions prend la relève des deux anciens fonds mentionnés ci-dessus.

13 Réserve stratégique

13.1 Subventions/mandats à verser de la réserve stratégique au 31 décembre 2014

Les montants suivants correspondent aux délimitations périodiques appliquées aux comptes 2014, classés par établissement leader auquel les versements sont adressés (établissements des chefs de projets et des coordinateurs des réseaux de compétences) :

Subventions/mandats à verser	Subventions, mandats à verser CHF
- Fribourg	566'715
- Genève	392'077
- ARC	516'605
- Valais	343'600
- Vaud	505'084
- Ecole d'ingénieurs de Changins	23'800
- Ecole hôtelière de Lausanne	0
- Hors établissements HES-SO	0
Total 2014	2'347'880

Total 2013	3'692'598
-------------------	------------------

13.2 Récapitulation des mouvements comptables relatifs à la réserve stratégique

Récapitulation des mouvements comptables relatifs à la réserve stratégique	CHF
Fortune au 01.01.2014	9'276'329
+ Alimentation selon budget	0
= Sous-total	9'276'329
./. Charges (note 13.3)	-4'680'358
Fortune au 31.12.2014	4'595'971

13.3 *Détail des charges de la réserve stratégique par établissement et par mission*

Détail des charges de la réserve stratégique par établissement	Structures et projets Ra&D CHF	Formations postgrades CHF	Autres impulsions CHF	Total CHF
- Fribourg	818'154	0	0	818'154
- Genève	806'824	13'000	75'000	894'824
- ARC	973'873	160'000	0	1'133'873
- Valais	651'959	45'000	0	696'959
- Vaud	649'481	-159'500	33'720	523'701
- Ecole d'ingénieurs de Changins	67'800	0	0	67'800
- Ecole hôtelière de Lausanne	101'700	389'500	0	491'200
- Hors établissements HES-SO	0	0	53'847	53'847
Total 2014	4'069'791	448'000	162'567	4'680'358
Total 2013	9'524'140	899'499	1'852'786	12'276'426

Détail des charges de la réserve stratégique par mission	CHF	CHF
Mission 1 : Ra&D - Personnel de base (structures)		
Socles Ra&D des écoles	0	
Consortium	0	0
Mission 2 : Ra&D - Projets		4'069'791
Mission 3 : Formations postgrades		448'000
Mission 4 : Autres impulsions liées aux missions HES		
Développement Bachelors - Masters et Accréditation	0	
Subventions pour échanges internationaux	15'616	
E-Learning	0	
Promotion des domaines et des filières	5'500	
Bilinguisme	0	
Enveloppes des domaines	0	
Autres	141'451	162'567
Total 2014		4'680'358
Total 2013		12'276'426

13.4 *Fonds alloués à des projets en cours et fonds non alloués à fin 2014*

A fin 2014, le total cumulé net des engagements financiers de la réserve stratégique depuis 1999 (promesses de subventions, mandats accordés, libération de crédits et économies sur projets terminés) s'élève à CHF 286'566'070.

Les comptes 1999 à 2014 font apparaître quant à eux des charges financées par la réserve stratégique pour un montant total de CHF 283'120'840.

Fonds alloués à fin 2014	CHF
- Missions 1 et 2 : Ra&D - Structures et projets	1'895'885
- Mission 3 : Formations postgrades	1'145'499
- Mission 4 : Autres impulsions liées aux missions HES	403'930
- Fonds réservés pour des projets	0
- Sous total I - Fonds engagés	3'445'314

+ Fonds disponibles et attribués à des missions	CHF
- Missions 1 et 2 : Ra&D - Structures et projets	659'974
- Mission 3 : Formations postgrades	190'638
- Mission 4 : Autres impulsions liées aux missions HES	300'045
Sous total II - Fonds libres	1'150'657
Total I + II	4'595'971

= Fortune au 31.12.2014	4'595'971
-------------------------	-----------

14 Fonds stratégique de développement

14.1 Subventions/mandats à verser du fonds stratégique au 31 décembre 2014

Les montants suivants correspondent aux délimitations périodiques appliquées aux comptes 2014, classés par instance leader auquel les versements sont adressés (instance des chefs de projets et des coordinateurs des réseaux de compétences) :

Subventions / mandats à verser	Subventions, mandats à verser CHF
- Fribourg	14'000
- Genève	110'829
- ARC	0
- Valais	0
- Vaud	36'634
- Autres	0
Total 2014	161'463

Total 2013	770'622
------------	---------

14.2 Récapitulation des mouvements comptables relatifs au fonds stratégique

Récapitulation des mouvements comptables relatifs au fonds stratégique	CHF
Fortune au 01.01.2014	3'751'861
+ Alimentation selon budget pour domaines Santé et Travail social	0
+ Alimentation selon budget pour les nouveaux domaines	0
= Sous-total	3'751'861
./. Charges (note 14.3)	-1'149'214
Fortune au 31.12.2014	2'602'647

14.3 Détails des charges du fonds stratégique par instance cantonale et par mission

Détail des charges du fonds stratégique par instance	Structures - projets Ra&D CHF	Formations postgrades CHF	Autres impulsions CHF	Total CHF
- Fribourg	63'297	0	14'000	77'297
- Genève	153'374	90'105	316'323	559'802
- ARC	62'900	0	0	62'900
- Valais	0	0	17'414	17'414
- Vaud	243'975	91'634	83'242	418'850
- Hors établissements HES-S2	0	0	12'951	12'951
Total 2014	523'546	181'739	443'929	1'149'214

Total 2013	1'976'351	183'076	1'714'915	3'874'342
-------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Détail des charges du fonds stratégique par mission	CHF	CHF
---	-----	-----

Mission 1 et 2 : Ra&D - Structures et projets	523'546
---	---------

Mission 3 : Formations postgrades	181'739
-----------------------------------	---------

Mission 4 : Autres impulsions liées aux missions HES	
Projets spécifiques et évaluations	-10'000
Autres	453'929
	443'929

Total 2014	1'149'214
-------------------	------------------

Total 2013	3'874'342
-------------------	------------------

14.4 Fonds alloués à des projets en cours et fonds non alloués à fin 2014

A fin 2014, le total net cumulé des engagements financiers du fonds stratégique depuis 2003 (promesses de subventions, mandats accordés, libération de crédits et économie sur projets terminés) s'élève à CHF 55'987'069. Les comptes 2003 à 2014 font apparaître quant à eux des charges financées par le fonds stratégique pour de montant total de CHF 54'397'355.

Fonds alloués à fin 2014	CHF
- Missions 1 et 2 : Ra&D - Structures et projets	359'393
- Mission 3 : Formations postgrades	375'324
- Mission 4 : Autres impulsions liés aux missions HES	226'368
- Fonds réservé pour des projets	628'629
Sous total I - Fonds engagés	1'589'714

Fonds disponibles et attribués à des missions	CHF
- Missions 1 et 2 : Ra&D - Structures et projets : enveloppes financières réservées en faveur : Solde disponible CHF	658'426
- Mission 3 : Formations postgrades	35'795
- Mission 4 : Autres impulsions liées aux missions HES	318'712
Sous total II - fonds libres	1'012'933
Total I + II	2'602'647

= Fortune au 31.12.2014	2'602'647
-------------------------	-----------

15 Fonds de recherche et d'impulsions

Ce fonds est créé au 1^{er} janvier 2013 en vertu de la nouvelle Convention intercantonale et du Règlement financier relatif à l'exercice 2013.

15.1 Subventions/mandats à verser du fonds recherche et d'impulsions au 31 décembre 2014

Les montants suivants correspondent aux délimitations périodiques appliquées aux comptes 2014, classés par établissement leader auquel les versements sont adressés (établissements des chefs de projets et des coordinateurs des réseaux de compétences) :

Subventions/mandats à verser	Subventions, mandats à verser CHF
- Fribourg	217'100
- Genève	310'392
- ARC	26'000
- Valais	290'930
- Vaud	139'621
- Ecole d'ingénieurs de Changins	0
- Ecole hôtelière de Lausanne	0
- Hors établissements HES-SO	41'820
Total 2014	1'025'864

Total 2013	1'589'025
-------------------	------------------

15.2 Récapitulation de l'alimentation et des mouvements comptables relatifs au fonds de recherche et d'impulsions

Récapitulation des mouvements comptables relatifs au fonds de recherche et d'impulsions	CHF
Fortune au 01.01.2014	20'645'647
+ Alimentation selon budget	31'300'000
+ Subvention SEFRI Ra&D effective allouée	10'022'021
= Sous-total	61'967'668
./. Charges (note 15.3)	-35'948'112
./. Engagements envers HES-SO Master	-190'497
Fortune au 31.12.2014	25'829'061

15.3 Détail des charges du fonds de recherche et d'impulsions par établissement et par mission

Détail des charges du fonds de recherche et d'impulsions par établissement et par mission	Ra&D CHF	Impulsions CHF	Total CHF
Fribourg	3'834'497	495'407	4'329'904
Genève	6'450'220	893'778	7'343'999
Arc	3'579'686	80'709	3'660'395
Valais	6'889'527	1'154'930	8'044'457
Vaud	7'617'978	552'803	8'170'781
Ecole d'ingénieurs de Changins	763'322	66'515	829'837
Ecole hôtelière de Lausanne	496'950	500	497'450
Haute école de théâtre de Suisse romande	250'028	29'500	279'528
HES-SO//Master	0	19'900	19'900
Hors établissements HES-SO	1'667'659	1'104'201	2'771'860
Totaux	31'549'868	4'398'243	35'948'112

Détail de la charge 2014 du fonds de recherche et d'impulsions		
Recherche	CHF	CHF
Rectorat		
Financement de base	143'132	
Financement de programmes	408'859	551'991
Domaine Design et Arts visuels		
Financement de base	588'000	
Financement de programmes	427'199	1'015'199
Domaine Economie et Services		
Financement de base	4'040'000	
Financement de programmes	2'527'426	6'567'426
Domaine Ingénierie et Architecture		
Financement de base	7'830'000	
Financement de programmes	8'027'982	15'857'982
Domaine Musique et Arts de la scène		
Financement de base	766'000	
Financement de programmes	333'411	1'099'411
Domaine Santé		
Financement de base	1'700'000	
Financement de programmes	1'222'940	2'922'940
Domaine Travail social		
Financement de base	1'760'000	
Financement de programmes	1'774'920	3'534'920
Total Recherche		31'549'868
Impulsions	CHF	
Développement nouvelles filières	187'750	
Affaires internationales	1'612'363	
VAE	262'783	
Bilinguisme	353'200	
E-learning	625'000	
Evénements, études, projets	239'155	
Paléo	263'191	
Encouragement formation dans plusieurs écoles de la HES-SO	249'624	
Promotion des domaines	441'927	
Frais des domaine	163'251	
Total Impulsions		4'398'243
Total général		35'948'112

15.4 Fonds alloués à des projets en cours et fonds non alloués à fin 2014

Fonds engagés sur des projets de Recherche	CHF
Rectorat	797'644
Domaine Design et Arts visuels	490'281
Domaine Economie et Services	1'958'798
Domaine Ingénierie et Architecture	6'312'160
Domaine Musique et Arts de la scène	470'266
Domaine Santé	973'788
Domaine Travail social	804'126
Sous-total	11'807'062
Fonds engagés sur des projets d'Impulsions	CHF
Développement nouvelles filières	565'000
Affaires internationales	83'137
VAE	34'779
E-learning	130'000
Evénements, études, projets	215'939
Paléo	25'439
Robotique	300'000
Promotion des domaines	483'314
Frais des domaine	344'505
Sous-total	2'182'113
Fonds réservés à des domaines/rectorat pour le financement de projets de recherche	CHF
Rectorat	342'766
Domaine Design et Arts visuels	439'941
Domaine Economie et Services	2'925'175
Domaine Ingénierie et Architecture	936'565
Domaine Musique et Arts de la scène	404'961
Domaine Santé	733'172
Domaine Travail social	790'954
Sous-total	6'573'535
Fonds réservés à des impulsions	CHF
Développement nouvelles filières	0
Affaires internationales	2'279'500
Bilinguisme	400'000
Encouragement formation dans plusieurs écoles de la HES-SO	111'792
Sous-total	2'791'292
Total	23'354'002

Fonds attribués à des domaines/rectorat pour le financement de projets de recherche	CHF
---	-----

Rectorat	533'542
Domaine Design et Arts visuels	8'000
Domaine Economie et Services	0
Domaine Ingénierie et Architecture	0
Domaine Musique et Arts de la scène	0
Domaine Santé	0
Domaine Travail social	0
Sous-total	541'542

Fonds attribués à des impulsions	CHF
----------------------------------	-----

Développement nouvelles filières	0
Affaires internationales	0
Bilinguisme	0
Encouragement formation dans plusieurs écoles de la HES-SO	0
Non affecté à une impulsion	871'187
Sous-total	871'187

Solde de la subvention SEFRI 2013 non attribuée en 2013 aux domaines et impulsions	1'062'330
--	-----------

Total	2'475'059
--------------	------------------

Total général	25'829'061
----------------------	-------------------

16 Fonds de formation pratique

16.1 Institutions et sites - subventions/mandats à verser du fonds de formation pratique

Institutions et sites - subventions/mandats à verser du fonds de formation pratique	2014 CHF	2013 CHF
- Institutions du Canton de Fribourg - indemnisation pour PF	582'255	640'580
- Institutions du Canton de Genève - indemnisation pour PF	1'348'071	1'361'430
- Institutions du Canton de Berne - indemnisation pour PF	183'170	198'609
- Institutions du Canton de Jura - indemnisation pour PF	127'118	133'543
- Institutions du Canton de Neuchâtel - indemnisation pour PF	318'264	364'224
- Institutions du Canton de Valais - indemnisation pour PF	787'559	755'033
- Institutions du Canton de Vaud - indemnisation pour PF	2'365'757	2'205'557
- Institutions hors HES-S2 - indemnisation pour PF	22'200	15'000
- Sites de formation - CAS PF, formation continue des PF, acculturation, reconnaissance des acquis PF, coordination	1'237'794	1'322'837
Totaux	6'972'188	6'996'813

PF = Praticiens formateurs

16.2 Récapitulation des mouvements comptables relatifs au fonds de formation pratique

Récapitulation des mouvements comptables relatifs au fonds de formation pratique	CHF
Solde au 01.01.2014	0
+ Alimentation	14'712'469
= Sous-total	14'712'469
./. Charges (note 16.3)	-14'712'469
Solde au 31.12.2014	0

16.3 Détail des charges du fonds de formation pratique

Détail des charges financées par le fonds de formation pratique	2014 CHF	2013 CHF
---	-------------	-------------

a) Indemnisation pour les prestations des praticiens formateurs		
- Institutions du Canton de Fribourg	1'412'901	1'330'812
- Institutions du Canton de Genève	3'040'324	2'808'255
- Institutions du Canton de Berne	452'999	419'660
- Institutions du Canton du Jura	310'563	279'178
- Institutions du Canton de Neuchâtel	770'653	815'820
- Institutions du Canton du Valais	1'879'732	1'862'905
- Institutions du Canton de Vaud	5'258'595	5'212'616
- Institutions Hors HES-S2	54'240	63'960
Totaux	13'180'007	12'793'207

b) Cours postgrades de praticiens formateurs		
- CAS - Berne-Jura-Neuchâtel-Fribourg	256'300	256'300
- CAS - Vaud	343'800	378'800
- CAS - Genève	343'800	343'800
- CAS - Valais	171'400	181'900
- CAS - Valais-Fribourg (cours germanophone)	69'900	0
- Formation continue et sensibilisation	55'800	52'000
Totaux	1'241'000	1'212'800

c) Coordination générale et gestion du fonds de formation pratique		
- Autres dépenses	291'463	345'145
Totaux	291'463	345'145
Totaux	14'712'469	14'351'152

17 Autres fonds affectés

AUTRES FONDS AFFECTES	CHF			
	01.01.2014	Alimentation	Prélèvement	31.12.2014
Fonds EHL	1'670'337	0	0	1'670'337
Fonds de promotion de l'égalité des chances	186'000	0	0	186'000
Fonds de soutien en faveur de projets destinés aux étudiants	296'558	3'251	0	299'809
Fonds destiné aux projets spéciaux du Rectorat	0	45'000	0	45'000
Fonds affectés à la réduction de la charge des cantons	10'000'000	0	10'000'000	0
Totaux	12'152'895	48'251	10'000'000	2'201'146

Les alimentations du fonds de soutien aux étudiants proviennent des renonciations aux indemnités d'experts Ra&D.

Les alimentations du fonds destiné aux projets spéciaux du Rectorat proviennent des renonciations à diverses indemnités dont bénéficient les membres du Rectorat pour leur participation à diverses instances.

Le 24 juin 2013, dans le cadre de l'adoption du budget 2014, le Comité gouvernemental a décidé de constituer un fonds de CHF 10.0 mios affecté à la réduction des charges pour les cantons partenaires en 2014.

18 Contributions des cantons partenaires

Les contributions financières des cantons partenaires sont déterminées conformément à la Convention intercantonale HES-SO et au règlement financier.

	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de pondération de l'avantage de site	Avantage de site	Total	"Mesures pérennes d'atténuation"	Montants à charge des cantons	2013
	5%		50%		45%				
FR	3'479'108	1'634	21'815'515	12.7%	19'829'971	45'124'594	-200'000	44'924'594	44'425'944
GE	3'479'108	3'333	44'487'682	30.1%	47'177'499	95'144'290	-300'000	94'844'290	93'752'039
ARC	3'479'108	2'268	30'277'079	8.6%	13'464'903	47'221'090	300'000	47'521'090	47'734'313
VD	3'479'108	4'090	54'598'656	36.9%	57'804'910	115'882'674	-	115'882'674	115'712'023
VS	3'479'108	1'706	22'776'478	11.7%	18'282'586	44'538'172	200'000	44'738'172	43'974'066
TOTAL	17'395'541	13'031	173'955'410	100.0%	156'559'869	347'910'820	-	347'910'820	345'598'385

19 Subventions fédérales acquises

Subventions fédérales acquises	2014 CHF	2013 CHF
- Etudes principales	133'908'882	126'782'513
- Socles Ra&D	10'022'021	10'340'309
Totaux	143'930'903	137'122'822

20 Subventions redistribuées

Subventions redistribuées	2014 CHF	2013 CHF
- Etablissement du Canton de Fribourg	133'681	158'798
- Etablissement du Canton de Genève	3'618'096	878'690
- Haute Ecole ARC	306'066	1'284'781
- Etablissement du canton du Valais	73'956	127'926
- Etablissement du Canton de Vaud	6'428'098	1'703'158
- HES-SO//Master	99'188	149'389
- HET SR	45'980	0
- Hors HES-SO	0	20'000
- EHL	1'236'637	633'849
TOTAUX	11'941'702	4'956'591

21 Subventions accordées pour les études principales

A l'exception des cas particuliers de l'EHL, de Changins et de la Manufacture HETSR qui se réfèrent à des accords financiers spécifiques, les subventions de la HES-SO en faveur des établissements pour les études principales sont fixées conformément aux décisions budgétaires et se composent de deux éléments, comme rappelés ci-dessous:

Détails par établissement	Formation de base		Infrastructures		Total	
	2014 CHF	2013 CHF	2014 CHF	2013 CHF	2014 CHF	2013 CHF
- Etablissement du Canton de Fribourg	49'894'007	46'994'483	6'177'708	5'827'776	56'071'715	52'822'260
- Etablissement du Canton de Genève	121'704'644	117'429'972	11'739'631	11'331'413	133'444'276	128'761'384
- Haute Ecole ARC	34'132'719	32'708'722	3'874'540	3'663'502	38'007'258	36'372'224
- Etablissement du Canton du Valais	46'948'688	44'031'830	4'551'085	4'277'872	51'499'773	48'309'702
- Etablissement du Canton de Vaud	112'102'177	109'467'665	11'179'484	11'020'758	123'281'660	120'488'423
- HES-SO Master	10'030'633	9'661'883	1'172'454	1'169'873	11'203'087	10'831'756
- Ecole hôtelière de Lausanne					21'500'000	20'000'000
- Changins					3'331'000	3'884'000
- La Manufacture HETSR					4'356'000	2'840'000
TOTAUX					442'694'769	424'309'748

22 Subventions accordées pour les études principales - hors HES-SO

Subventions accordées à l'Ecole d'ingénieurs de Burgdorf	CHF	384'699
Total 2013	CHF	312'027

23 Charges courantes de fonctionnement (nettes)

	2014 CHF	2013 CHF
Rectorat - Salaires	6'398'335	5'907'202
Rectorat - Opérations	771'855	696'875
Rectorat - Bâtiments	587'707	551'210
Structures horizontales	1'428'457	1'487'154
Travaux de révision analytique	204'600	239'190
Communication	332'482	303'980
Systèmes d'information	2'985'468	2'955'546
Frais des organes dirigeants	73'387	89'402
Frais des organes externes	688'226	663'595
Enseignement	135'920	150'157
Administration générale	197'168	77'423
Projets Transversaux	105'580	107'990
Total	13'909'185	13'229'725

24 Ecart sur les exercices antérieurs

Les écarts sur exercices antérieurs concernent des corrections d'ECTS en notre faveur ou en notre défaveur, relatives à divers étudiants suites aux contrôles en matière de domicile et d'effectifs d'étudiants.

25 Comptabilité de l'activité HES-SO Master

I - Généralités

HES-SO Master a été créée en vue de gérer les flux administratifs et financiers des masters en collaboration avec les hautes écoles, ainsi que les enseignements mis en commun dans le cadre de ces masters. HES-SO Master ne dispose pas de la personnalité juridique.

Ayant débuté ses activités depuis le 1^{er} septembre 2008, la plupart des filières HES-SO Master ont désormais couvert tout leur cycle académique. Il s'agit de:

- Master of Science HES-SO in Business Administration (MScBA)
- Master of Science HES-SO in Engineering (MSE)
- Master of Science HES-SO in Life Sciences (MLS)
- Master of Arts HES-SO en Travail Social (MATS)
- Master ès Sciences en Sciences Infirmières (MSI) : Projet conjoint avec UNIL (IUFRS)
- Master of Science HES-SO en Ingénierie du Territoire (MIT)

En plus de ces filières, le Joint Master en Architecture (ci-après JMA), a été intégré à HES-SO Master depuis le 1^{er} septembre 2014.

L'activité HES-SO Master est financée, comme pour tout autre établissement d'enseignement, par le versement d'un forfait pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les filières gérées. Cette activité est présentée de manière détaillée dans les documents financiers. Toutefois, pour des raisons légales, il n'est pas possible d'enregistrer des comptes de dettes et créances envers soi-même, raison pour laquelle aucun élément de bilan n'est annoncé aux comptes de la HES-SO.

La HES-SO présente uniquement le reporting du compte Pertes et Profits de HES-SO Master. Le bilan de HES-SO Master est intégré au bilan de la HES-SO.

Les masters gérés par HES-SO Master étant financés par les cantons partenaires au moyen du système financier de la HES-SO, les coûts relatifs à chacun des masters sont additionnés aux coûts bachelor en fonction des domaines concernés. Il en va de même pour les résultats par filière.

L'activité HES-SO Master 2014 s'est soldée par un excédent de financement global de 8'998.-

II - Spécificités des masters

Master of Science HES-SO in Engineering (MSE):

Les modules communs du master MSE sont gérés administrativement au niveau Suisse par une coordination centrale basée à Rapperswil (KoordinationStelle MSE).

Les enseignements des modules communs sont donnés à Lausanne et à Zurich. Les coûts de ces enseignements sont facturés, notamment par la HES-SO, à la KoordinationStelle MSE qui fonctionne comme centrale de clearing : la somme des coûts est répartie entre les HES participantes en fonction du nombre d'ECTS de modules communs suivis par les étudiant-e-s immatriculés dans chaque HES.

Master of Science HES-SO in Life Sciences (MLS):

Le MLS est organisé sur le même principe général que le MSE avec une coordination propre située à Wädenswil (KoordinationStelle Master Life Science – KS MLS). Tous les modules communs sont donnés à Berne et Spiez aux étudiants des HES participantes.

Les coûts de gestion de la coordination MLS étant désormais facturés par semestre académique, une estimation est portée en charges pour clore l'année civile 2014 (quatre mois), le décompte du premier semestre de l'année académique 2014-2015 n'étant pas disponible.

Master of Arts en Travail Social (MATS):

Les différents modules du Master of Arts en Travail Social, sont désormais aussi enseignés sur les sites des écoles HES-SO partenaires. Ceci implique du coup, la redistribution des forfaits infrastructures du MATS entre les écoles qui participent à l'enseignement.

En ce qui concerne les contrats des intervenants externes du MATS, toute la gestion est désormais effectuée à HES-SO Master.

Master ès Sciences en Sciences Infirmières (MSI) :

Le MSI est un master conjoint avec l'Université de Lausanne (IUFRS - Institut Universitaire de Formation et de Recherche en Soins) où se déroulent tous les enseignements, y compris pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HES-SO.

Une nouvelle convention signée entre la HES-SO et l'IUFRS selon la décision du Rectorat (R 2014/5/13) relative à l'exploitation du Master en sciences infirmières est entrée en vigueur depuis 1er janvier 2014.

Le financement de l'institut est régi par l'article 13 alinéa 2, selon lequel la participation de la HES-SO a lieu sous la forme d'une contribution annuelle versée à l'UNIL et qui comprend:

- une part fixe, soit une contribution à hauteur de CHF 400'000.- par an, indépendamment du nombre d'étudiants immatriculés à la HES-SO ;
- une part variable, soit un forfait annuel de CHF 14'500.- par étudiant (selon la méthode de délimitation périodique 2_6_4) immatriculé à la HES-SO (Master en sciences infirmières, toutes volées confondues) appliqué à partir du 16ème étudiant immatriculé en son sein.

Master en Ingénierie du Territoire (MIT) :

Le MIT, dans son fonctionnement n'a que deux modules : les modules d'approfondissement (MA) et les modules thèse (MT). Toutes les activités d'enseignement sont dispensées à Provence et par conséquent, ses forfaits infrastructures ne sont pas redistribués.

Par décision rectoriale R 2014/23/73 du 15 juillet 2014, conformément à la proposition du domaine Ingénierie et Architecture du 9 juillet 2014, le rectorat a décidé de ne pas autoriser, l'ouverture de la filière MIT pour la rentrée académique 2014-2015, compte tenu du nombre de candidat-e-s admis-e-s à hauteur de 25 au 30 juin 2014.

Aussi, le rectorat a chargé les responsables de domaine d'informer leur conseil de domaine afin de mener des réflexions sur l'évolution de la filière.

Master of Arts en Architecture : Joint Master of Architecture (JMA) :

Les directions des deux hautes écoles impliquées dans le Joint Master en Architecture (ci-après JMA) ont demandé son transfert administratif et financier vers l'entité HES-SO Master. En effet, le Master conjoint est caractérisé en particulier par une très grande mobilité des étudiants et des professeurs. Une intégration du JMA dans HES-SO Master devrait apporter des gains d'efficacité.

Ainsi, par décision rectorale R 2014/28/92, le rectorat a décidé d'intégrer progressivement le JMA dans HES-SO Master dès le 15 septembre 2014.

Le Joint Master of Architecture est organisé conjointement par les filières d'architecture des Hautes Ecoles spécialisées de la Suisse occidentale (HES-SO) et bernoise (BFH). Les écoles partenaires sont la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) de Genève, la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) et l'Ecole d'architecture, de génie civil et du bois de Berthoud (HSB).

Le programme est basé sur la mobilité en réseau. Il combine un ancrage régional (ateliers parallèles sur chaque site) avec un input commun (modules théoriques et optionnels) organisé en alternance sur les trois sites.

L'intégration administrative et financière s'est effectuée par étapes dès le 15 septembre 2014 :

- 1- Le JMA sera géré par HES-SO Master dès septembre 2014, qui en assumera les tâches suivantes :
 - Gestion financière avec notamment élaboration du fichier de bouclage
 - Gestion administrative :
 - Inscription et admission des étudiants
 - Suivi de l'ensemble des étudiants hepia et EIA-FR
 - Relevé des étudiants
- 2- HES-SO Master refacturera à Fribourg et Genève, les prestations selon les conditions des autres masters. Selon les estimations, 0.3 EPT seront indispensables pour assurer dans un premier temps la gestion administrative, soit au maximum 25'000 CHF par année à facturer à chacune des deux hautes écoles.

III – Travaux de bouclage

Dotations aux fonds MIT

Par décision R 2014/23/73, le Rectorat a décidé de ne pas autoriser, pour la rentrée académique 2014/2015, l'ouverture de la nouvelle volée de la filière Master of Science HES-SO en Ingénierie du Territoire (MIT), en raison du nombre de candidat-e-s admis-e-s inférieur à 30 à la date du 30 juin 2014. Le domaine I&A a soumis au Rectorat une refonte de la formation. Cette refonte inclut une ouverture tous les deux ans à temps partiel, une réorganisation du programme de formation autour de trois orientations (Génie civil, Géomatique et Urbanisme opérationnel) ainsi que des mesures de contrôle des coûts.

Le Rectorat a validé cette proposition dans sa décision du R 2015/5/11 du 3 février 2015. En conséquence, la filière va devoir engager des travaux de restructuration sur les prochains exercices. Ainsi, par décision R 2015/9/21, le Rectorat a décidé la dotation d'un fonds de CHF 150'000.- à utiliser les années à venir pour la restructuration de la filière.

Dotation aux fonds INNOKICK

La demande d'ouverture du Master of Science HES-SO en Integrated Innovation for Product & Business Development – Innokick, fait suite à une initiative portée trois domaines de la HES-SO, à savoir Economie et Services, Ingénierie et Architecture ainsi que Design et Arts visuels.

En sa séance du 20 novembre 2014, le Comité gouvernemental a notamment décidé de :

- autoriser l'ouverture provisoire de la filière Master of Science HES-SO en Integrated Innovation for Product & Business Development pour un premier démarrage à l'automne 2015 ;
- rattacher le master à HES-SO Master ;
- charger le Rectorat de proposer une localisation conforme aux objectifs de la formation.

Avec l'arrivée de cette nouvelle filière dans HES-SO Master, le Rectorat par décision R 2015/9/21, a donc décidé la dotation d'un fonds de CHF 450'000.- sur les comptes 2014 de HES-SO Master, afin de permettre l'aménagement d'infrastructures adéquates pour intégrer le Master Innokick et permettre à terme, son développement.

25.1 Décompte financier HES-SO // Master

EXERCICE 2014

DECOMPTÉ FINANCIER HES-SO MASTER

CODES_FIN	SIGLES	LIBELLES
005	MSI	Master es Sciences en Sciences Infirmières
024	MATS	Master of Arts en Travail Social
119	JMA	Master of Arts en Architecture
127	MIT	Master of Science en Ingénierie du Territoire
248	MSE	Master of Science en Engineering
328	MLS	Master of Science in Life Sciences
518	MSCBA	Master of Science en Business Administration
808	INNOKICK	Master Integrated Innovation for Product and Business Development

Convention de signes reporting

Charges = (-)

Produits = (+)

CODES_FIN	005	024	119	127	248	328	518	808	TOTAL
SIGLES	MSI	MATS	JMA	MIT	MSE	MLS	MSCBA	INNOKICK	
NOMBRE D'ETUDIANTS TETES (2_6_4)	30.67	60.83	30.00	40.83	159.67	25.17	140.33	-	487.50
NOMBRE D'ETUDIANTS EPT FINANCES	23.00	43.17	29.56	29.17	121.47	20.43	105.25	-	372.05

1 - COUTS DIRECTS D'ENSEIGNEMENTS

A - Professeurs, Externes, CIS, CII, & PAT	-	-870'463	-	-1'137'369	-3'752'387	-724'518	-1'893'139	-	-8'377'877
B - Mise à disposition de personnel	-	-	-	-	-1'158'965	-	-	-	-1'158'965
C - Charges courantes directes (BSM)	-685'343	-22'887	-34'864	-55'452	-105'267	-93'723	-48'059	-	-1'045'596
CHARGES DIRECTES D'ENSEIGNEMENTS	-685'343	-893'351	-34'864	-1'192'821	-5'016'620	-818'241	-1'941'198	-	-10'582'438
D - Taxes d'études	32'407	77'533	30'500	44'667	158'239	27'583	130'664	-	501'593
E - Contributions aux frais d'études	4'907	29'760	5'800	20'213	76'601	10'337	82'549	-	230'167
F - Frais d'inscriptions	3'246	5'250	8'250	5'430	20'550	4'201	20'400	-	67'327
G - Récupérations de traitements	-	316	-	-	807'548	-	-	-	807'864
H - Récupérations de frais	-	-	16'667	-	-	-	-	-	16'667
I - Autres produits	10	168	10	80	150	-	1'105	-	1'523
PRODUITS DIRECTS D'ENSEIGNEMENTS	40'569	113'027	61'227	70'390	1'063'088	42'121	234'718	-	1'625'140

CHARGES COURANTES NETTES	-644'774	-780'324	26'363	-1'122'431	-3'953'532	-776'120	-1'706'480	-	-8'957'298
---------------------------------	-----------------	-----------------	---------------	-------------------	-------------------	-----------------	-------------------	----------	-------------------

J1 - Forfaits formations de base	492'200	893'982	-	1'049'708	4'568'969	905'337	2'120'437	-	10'030'633
J2 - Autres subventions	191'696	2'251	1'541	1'521	6'334	1'065	5'488	-	209'897

RESULTATS SUR COUTS DIRECTS D'ENSEIGNEMENTS	39'121	115'909	27'904	-71'201	621'771	130'282	419'445	-	1'283'231
--	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------	------------------

2 - COUTS INDIRECTS

K - Autres charges du personnel & PAT	-40'355	-62'605	-48'881	-45'295	-207'248	-32'531	-180'795	-	-617'709
L - Autres charges d'exploitation	-14'781	-25'190	-18'268	-19'075	-80'345	-12'812	-68'262	-	-238'733
CHARGES INDIRECTES NETTES	-55'136	-87'794	-67'149	-64'369	-287'592	-45'343	-249'058	-	-856'442

RESULTATS SUR COUTS INDIRECTS	-16'015	28'114	-39'245	-135'571	334'178	84'939	170'387	-	426'789
--------------------------------------	----------------	---------------	----------------	-----------------	----------------	---------------	----------------	----------	----------------

3 - COUTS D'INFRASTRUCTURES

M - Forfaits infrastructures redistribués aux écoles	-	-17'424	-	-1'400	-217'936	-98'898	-126'471	-	-462'129
N - Frais d'infrastructures facturés par tiers	-	-	-	-	-160'272	-	-	-	-160'272
O - Loyers et charges courantes locaux Provence	-16'456	-69'970	-16'096	-179'178	-202'806	-13'503	-163'381	-	-661'389
CHARGES D'INFRASTRUCTURES	-16'456	-87'395	-16'096	-180'578	-581'014	-112'400	-289'852	-	-1'283'791
P - Forfaits infrastructures	42'550	79'858	-	145'833	607'333	102'167	194'713	-	1'172'454
Q - Récup. frais d'infrastructures auprès de tiers	-	-	-	-	209'440	-	-	-	209'440
R - Subventions fédérales pour loyers	2'320	9'864	2'269	25'259	28'590	1'904	23'032	-	93'237
PRODUITS D'INFRASTRUCTURES	44'870	89'722	2'269	171'092	845'363	104'070	217'744	-	1'475'131

RESULTAT D'EXPLOITATION PAR FILIERE	12'399	30'442	-53'072	-145'057	598'528	76'609	98'279	-	618'129
--	---------------	---------------	----------------	-----------------	----------------	---------------	---------------	----------	----------------

4 - ENSEIGNEMENTS HORS HES-SO (KS MSE & MLS)

S - Mise à disposition de professeurs	-	-	-	-	-129'417	32'500	-	-	-96'917
T - Récupérations de frais	-	-	-	-	116'236	-32'500	-	-	83'736
RESULTAT SUR PRESTATIONS DE SERVICES	-	-	-	-	-13'182	-	-	-	-13'182

5 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

U - Dotations aux provisions & dépréciations	-	-2'000	-	-1'200	-1'900	-	-2'250	-	-7'350
V - Reprises sur provisions & dépréciations	-	-	-	750	5'650	750	4'250	-	11'400
+/- Variations sur provisions et dépréciations	-	-2'000	-	-450	3'750	750	2'000	-	4'050
RESULTATS OPERATIONNELS	12'399	28'442	-53'072	-145'507	589'096	77'359	100'279	-	608'998

6 - CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION

W - Charges & Produits sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
X - Dotation aux fonds	-	-	-	-150'000	-	-	-	-450'000	-600'000

RESULTATS HES-SO MASTER PAR FILIERE	12'399	28'442	-53'072	-295'507	589'096	77'359	100'279	-450'000	8'998
--	---------------	---------------	----------------	-----------------	----------------	---------------	----------------	-----------------	--------------

RESULTATS HES-SO MASTER PAR FILIERE 2013	-39'702	20'100	-	-495'117	108'664	171'784	237'866	-	3'595
RESULTATS HES-SO MASTER PAR FILIERE 2012	122'896	-29'222	-	137'289	76'744	50'716	138'663	-	497'086
RESULTATS HES-SO MASTER PAR FILIERE 2011	41'752	-150'801	-	-20'041	113'446	-106'103	46'343	-	-75'404

HAUTE ECOLE SPECIALISEE DE SUISSE OCCIDENTALE (SANS HES-SO//MASTER)		BILAN AU 31 DECEMBRE		2014		BILAN HES-SO//MASTER		2014		Elimination interco HES-SO / HES-SO//MASTER		Reclassement postes bilans	
ACTIF		CHF		CHF		CHF		CHF		CHF		CHF	
Liquidités		22'935'396		186'491		Liquidités		186'491		-186'491			
Débiteurs OFFT et cantons AHES		36'952'860		0		Débiteurs OFFT et cantons AHES		0					
Comptes courants avec institutions partenaires		0		40'388'836		Comptes courants avec institutions partenaires		40'388'836		-40'388'836 *			
Contributions à recevoir des cantons partenaires		37'028'784		0		Contributions à recevoir des cantons partenaires		0					
Avances de subventions aux établissements		10'444'160		0		Avances de subventions aux établissements		0					
Autres créances à court terme		810'598		54'619		Autres créances à court terme		54'619		-54'619			
Actifs transitoires		779'856		359'813		Actifs transitoires		359'813		-359'813			
Actif circulant		108'951'655		4'639'758		Actif circulant		4'639'758					
Mobilier et équipements		3'063'782		0		Mobilier et équipements		0		0			
Fonds d'amortissement		-2'618'802		0		Fonds d'amortissement		0		0			
Actif immobilisé		444'980		0		Actif immobilisé		0					
Actifs HES-SO//MASTER		0		0									
TOTAL DE L'ACTIF		109'396'635		4'639'758		TOTAL DE L'ACTIF		4'639'758		-4'038'836		0	
PASSIF						PASSIF							
Fournisseurs et créanciers		1'920'384		0		Fournisseurs et créanciers		0		0			
Comptes courants avec institutions partenaires		40'388'836		0		Comptes courants avec institutions partenaires		0		-40'388'836 *			
Etablissements / domaines - subventions à verser		54'288'700		0		Etablissements / domaines - subventions à verser		0					
Institutions et sites - subventions/mandats à verser		6'972'188		0		Institutions et sites - subventions/mandats à verser		0					
du fonds de formation pratique		1'941'726		0		du fonds de formation pratique		0					
Avances de contributions des cantons partenaires		1'682'802		399'0963		Avances de contributions des cantons partenaires à recevoir		399'0963		-3'990'963			
Passifs transitoires		70'844'635		3'900'963		Passifs transitoires		3'900'963					
Engagements à court terme		0		1'445		Engagements à court terme		1'445					
Dépôt		2'686'072		647'350		Dépôt		647'350		-1'445			
Provisions		637'102		0		Provisions		0		-647'350			
Fonds pour projets engagés		28'389'030		0		Fonds pour projets engagés		0					
Fonds engagés sur des projets		4'638'649		0		Fonds engagés sur des projets		0					
Fonds non alloués		33'027'679		0		Fonds non alloués		0					
Fonds destinés à la recherche et aux impulsions		2'201'146		0		Fonds destinés à la recherche et aux impulsions		0					
Autres fonds affectés		0		0		Autres fonds affectés		0					
Passifs HES-SO//MASTER		0		0		Passifs HES-SO//MASTER		0					
TOTAL DU PASSIF		109'396'635		4'639'758		TOTAL DU PASSIF		4'639'758		-4'038'836		0	

*Elimination interco (CHF 4'038'836) - Compte-courant HES-SO avec HES-SO MASTER